

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE REGLEMENT DES DIFFERENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATERALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

**J**

Communiqué de presse n° 6 (F)

23 - 25 septembre 1997

Rapport au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international,  
présenté par M. **PHILLIPPE MAYSTADT**,  
Président du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs  
sur le système monétaire international

**Rapport au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international  
présenté par le Président du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs**

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter aux gouverneurs, en ma qualité de Président du Comité intérimaire, un rapport portant sur les travaux du Comité au cours de l'année écoulée et sur les mesures significatives qui ont été prises en vue d'écrire un nouveau chapitre de l'accord de Bretton Woods.

*Les décisions relatives aux DTS et aux quotes-parts*

Réuni à Washington en avril dernier, le Comité avait demandé au Conseil d'administration du FMI d'achever ses travaux sur la Onzième révision des quotes-parts et sur un amendement des Statuts devant permettre une allocation spéciale et unique de DTS, ainsi que de lui faire rapport à sa réunion de Hong Kong. Dimanche, le Comité a accueilli chaleureusement les accords intervenus au Conseil d'administration sur ces deux questions importantes.

Le Comité a recommandé au Conseil des gouverneurs d'adopter un projet de résolution portant sur une allocation spéciale et unique de DTS au moment de l'Assemblée annuelle de 1997. Du fait de cet amendement, tous les pays membres, y compris ceux qui n'ont jamais bénéficié d'allocations depuis qu'ils sont entrés au FMI, recevront une part équitable des allocations cumulatives de DTS. Cette mesure aura aussi pour effet de doubler le montant des DTS alloués de 21,4 milliards de DTS.

L'importance de l'accord sur la Onzième révision générale des quotes-parts doit être aussi soulignée. À la suite de cette décision, qui se traduira par une augmentation de 45 % du total des quotes-parts et par une répartition des quotes-parts qui reflétera mieux l'importance respective des économies des pays membres, le FMI verra s'accroître le rapport entre sa base financière et la taille de l'économie mondiale, et des mesures promptes et décisives pourront être prises en cas de besoin. Les turbulences qu'ont connues récemment les marchés d'Asie et la réaction qu'elles ont suscitée de la part du FMI tendent à confirmer qu'il est de l'intérêt de la communauté internationale que le FMI se trouve dans une position financière forte. En vue de donner effet à l'augmentation de quotes-parts convenue, le Comité a demandé au Conseil d'administration de présenter un projet de résolution qui sera soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs d'ici à la fin de l'année.

Aucun de ces accords n'aurait été possible sans «l'esprit de compromis» qui a prévalu parmi tous les pays membres, aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés. Ils n'auraient pas été possibles non plus sans les efforts incessants du Directeur général du FMI, qui n'a pas douté un seul instant du bien-fondé d'une nouvelle allocation de DTS. Ces décisions sur les quotes-parts et les DTS, s'ajoutant à l'accord intervenu au printemps dernier sur les Nouveaux accords d'emprunt, permettront à l'institution d'être mieux en mesure de s'acquitter de sa mission lorsque le nouveau siècle commencera.

*L'énoncé des « principes directeurs de Hong Kong » sur la libéralisation*

*des mouvements de capitaux*

Permettez-moi d'évoquer maintenant le document dans lequel le Comité énonce les principes directeurs de la libéralisation des mouvements de capitaux.

À sa réunion de printemps, le Comité était convenu que le FMI avait un rôle central à jouer en faveur de la libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux et que les Statuts de l'institution devaient être amendés afin de lui conférer une mission explicite à cet égard et d'étendre sa compétence aux mouvements de capitaux. Le document adopté à Hong Kong dimanche énonce, à l'intention du Conseil d'administration et du personnel du FMI, les principes qui devront guider leurs travaux futurs en ce qui concerne un tel amendement. À cet égard, deux points méritent être soulignés. En premier lieu, la liberté des mouvements de capitaux est un objectif souhaitable et louable. Dans un environnement mondial, elle facilite l'affectation de l'épargne à ses emplois les plus efficaces et améliore l'accès aux marchés des capitaux, favorisant ainsi la croissance et la prospérité. En second lieu, pour que ces avantages puissent se concrétiser, il faut que la libéralisation des mouvements de capitaux se fasse de manière ordonnée. Selon l'amendement envisagé, le FMI sera chargé d'aider les pays à progresser sur la voie de la libéralisation des mouvements de capitaux, à un rythme approprié et dans le cadre de dispositions transitoires adéquates et de politiques d'approbation souples.

Un renforcement dans ce sens du rôle du FMI aidera à maximiser les avantages de la libéralisation et à limiter les risques inhérents aux flux de capitaux. Ce nouveau mandat

contribuera à la stabilité du système financier international et au succès de l'intégration des pays membres dans l'économie mondiale.

Le Conseil d'administration a déjà beaucoup avancé dans la conception de l'amendement envisagé. Il s'agit d'une question technique complexe, et le Comité a demandé au Conseil d'administration d'accorder une priorité élevée à l'achèvement de ses travaux, et de soumettre un rapport et une proposition de projet d'amendement au Conseil des gouverneurs.

***Les perspectives de l'économie mondiale et les enseignements à tirer  
des récents événements survenus en Asie***

À sa réunion de dimanche, le Comité a noté les perspectives favorables à la poursuite de l'expansion de la production et du commerce mondiaux et énoncé, dans son communiqué, les raisons de cette évaluation optimiste, ainsi que les divers risques et faiblesses potentiels qui nécessiteront que l'on fasse preuve de vigilance.

Le communiqué présente également les conclusions du Comité sur les conséquences de l'évolution observée récemment sur les marchés financiers d'Asie, et sur les premiers enseignements à tirer de cette évolution. Trois points doivent être soulignés. En premier lieu, les événements récents ont de nouveau fait ressortir l'importance pour les dirigeants de tous les pays d'assurer la cohésion interne des politiques macroéconomiques, de renforcer les systèmes financiers et d'éviter les déficits extérieurs excessifs; la montée des flux de capitaux pourrait également exiger d'adapter, dans une certaine mesure, les régimes de change à

l'évolution de la situation. En second lieu, tous les pays membres ont félicité le FMI de sa réaction rapide et efficace aux événements survenus en Asie, et salué le soutien apporté par la région. En troisième lieu, il est convenu de réexaminer les questions que soulève la prévention des crises, en particulier celles qui se rapportent à l'amélioration de la diffusion des renseignements et au renforcement de la confiance au moyen de la transparence et de la responsabilisation. En outre, le Comité a invité le Conseil d'administration à étudier les autres enseignements qui pourraient être tirés pour les travaux du FMI, et à faire rapport sur ses conclusions à la prochaine réunion du Comité.

### ***Surveillance renforcée***

Le renforcement de la surveillance exercée par le FMI a beaucoup progressé pendant l'année écoulée. Dans cette optique, le Comité s'est félicité de l'adoption récente des directives relatives aux questions de gouvernance qui peuvent se poser dans le cadre des travaux du FMI, ainsi que des efforts en cours pour accroître la solidité des systèmes financiers — en particulier l'adoption des «Principes fondamentaux d'une supervision bancaire efficace» par le Comité de Bâle en coopération avec les autorités de supervision d'un certain nombre d'économies à marché émergent. Le Comité a aussi noté que la transparence du processus de surveillance du FMI a été améliorée grâce à l'institution récente de notes d'information à la presse portant sur les entretiens menés dans le cadre des consultations au titre de l'article IV.

*L'Initiative en faveur des PPTE*

Je souhaiterais conclure cette déclaration en évoquant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le Comité s'est réjoui du rythme auquel cette Initiative est mise en oeuvre. Pour ma part, je suis heureux d'annoncer qu'entre mars et septembre 1997, le Conseil d'administration du FMI et le Conseil des administrateurs de la Banque sont parvenus à s'entendre sur des séries de mesures d'allègement de la dette en faveur de la Bolivie, du Burkina Faso et de l'Ouganda, et que des discussions préliminaires ont été menées à bien en ce qui concerne l'éligibilité à une aide de cette nature de la Côte d'Ivoire, du Guyana et du Mozambique. On peut donc dire que l'allègement de la dette enregistre bel et bien de réels progrès.

Cependant, le Comité a noté que, compte tenu des engagements bilatéraux reçus ou escomptés et de la nécessité de continuer à engager des ressources au titre de l'Initiative PPTE, il faudra envisager, à bref délai, de nouvelles mesures pour assurer en temps voulu le financement de cette Initiative. Ces mesures s'imposent, car le problème de l'endettement insoutenable ne peut être résolu que si le principe à la base de l'Initiative — parvenir à la viabilité de la dette — s'accompagne de la volonté de tous les créanciers de supporter une part équitable des charges financières qu'entraîne cette Initiative. J'ai bon espoir que l'esprit de compromis et la bonne volonté qui ont prévalu jusqu'ici à Hong Kong convaincront les pays membres qui ne l'ont pas encore fait d'annoncer une contribution bilatérale à l'Initiative.

Je tiens à faire part, en conclusion, de ma satisfaction devant les progrès enregistrés au cours de l'année écoulée, avancées qui permettront au FMI d'aider les pays membres à s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale et à en tirer parti.